

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

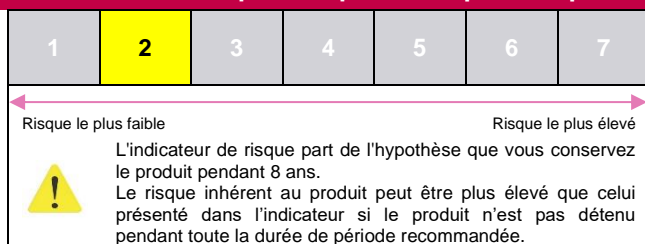
Produit

Belfius Invest Capital est une assurance-vie avec un taux d'intérêt garanti (Branche 21). Il s'agit d'un produit de Belfius Insurance SA (numéro d'agrément 0037, siège: B-1210 Bruxelles, place Charles Rogier 11, tel: 02/286.76.11. ou www.belfius-insurance.be). Autorité de contrôle: FSMA, l'Autorité des services et marchés financiers, B-1000 Bruxelles, rue du Congrès 12-14. Ce document est établi le 05/10/2022.
Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

- Type:** Assurance-vie de la Branche 21 à prime flexible avec un taux d'intérêt garantis.
- Objectifs:** **Taux d'intérêt garanti:**
- Taux d'intérêt annuel applicable à la date d'établissement du présent document: 2% valable uniquement pour le premier versement à l'ouverture d'un nouveau contrat et ensuite 0,75% pour tout versement complémentaire (ou contrat existant)
 - Ce taux est garanti par prime versée nette jusqu'au premier mardi suivant le 31/12 de la 8ème année civile après l'année du paiement. Ensuite le taux d'intérêt garanti et la nouvelle période de garantie sont fixés en fonction des conditions du marché.
 - Les primes sont capitalisées, après déduction des frais d'entrée, à partir du mardi qui suit le jour de la réception de la prime par la Compagnie.
 - Le taux d'intérêt n'est pas garanti pour les versements futurs. Chaque prime suivante fait l'objet du taux d'intérêt en vigueur au moment du paiement.
- Participation bénéficiaire:**
- La compagnie d'assurances peut octroyer une participation aux bénéfices. Cette participation n'est pas garantie. Elle dépend des résultats de la compagnie. La participation aux bénéfices est ajoutée à la réserve acquise.
 - Elle peut changer chaque année. Les conditions peuvent être modifiées par l'entreprise d'assurances en cours de contrat.
 - Une participation bénéficiaire conjoncturelle complémentaire peut éventuellement être octroyée par la compagnie d'assurances sur l'accroissement net de réserve. Elle n'est pas garantie et dépend des résultats de la compagnie. Elle est ajoutée à la réserve acquise.
 - La participation bénéficiaire est calculée sur base de la réserve acquise au 31/12 de l'année civile précédente. Elle est attribuée aux contrats en vigueur le 31/12 de l'année civile considérée et acquise au 01/01 suivant.
- Investisseurs de détail auquel le PRIIP est destiné**
- Ce produit est destiné aux investisseurs
- personnes physiques résidants en Belgique
 - qui ont une connaissance suffisante des produits de la Branche 21, notamment sur les notions de rendement, risque et coût
 - qui cherchent à investir dans un produit à un taux d'intérêt garanti, éventuellement augmenté d'une participation annuelle aux bénéfices. Si la participation aux bénéfices devait être faible ou inexistante à l'avenir, il est possible qu'en raison des taxes, des coûts et du taux d'intérêt actuel, le capital versé soit inférieur au montant total investi.
 - qui ont un horizon d'investissement de minimum 8 ans et 1 jour.
- Assurance: avantages et coûts**
- Garantie principale (vie et décès) : valeur du contrat et intérêts capitalisés garantis.
Pour plus d'informations sur les prestations d'assurance, veuillez consulter «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?» qui illustre uniquement le remboursement des réserves (valeur du contrat).
- Durée:** Belfius Invest Capital est conclu pour une durée indéterminée avec un minimum 8 ans et 1 jour.
Il prend fin en cas de rachat total ou de décès de l'assuré. Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par Belfius Assurances SA.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la capacité de Belfius Assurances SA à vous payer en soit affectée.

Dans le volet de la branche 21, des taxes et des frais s'appliquent aux primes que vous investissez. Ces taxes et ces frais peuvent avoir pour conséquence que vous ne recevez pas la totalité de la prime investie au moment du rachat ou à la date d'expiration de la police. Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la Branche 21 tels que le risque de crédit (en cas de faillite de Belfius Insurance SA) et le risque de liquidité. Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre capital (après déduction des frais et taxes). Pour plus d'information sur les frais de sortie, voir la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer mon argent de manière anticipée? ». Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Investissement de 10 000 EUR - Prime d'assurance brute 10.200 EUR (y compris la taxe sur la prime)

Scénarios de performance		1 an	4 ans	8 ans et 1 jour (période de détention recommandée)
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.419	€ 9.898	€ 10.150
	Rendement annuel moyen	-5,81%	-0,25%	0,19%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.419	€ 9.898	€ 10.150
	Rendement annuel moyen	-5,81%	-0,25%	0,19%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.419	€ 9.898	€ 10.150
	Rendement annuel moyen	-5,81%	-0,25%	0,19%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€ 9.448	€ 10.021	€ 10.404
	Rendement annuel moyen	-5,52%	0,05%	0,51%
Scénario en cas de décès				
Événement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	€ 9.811	€ 9.998	€ 10.252

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 EUR à un taux d'intérêt garanti de 0,75%. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des conditions de marché extrêmes et il ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Seulement le scénario favorable prend en compte une participation bénéficiaire éventuelle. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Belfius Assurances SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de faillite de la compagnie d'assurance agréée en Belgique, les versements effectués par le preneur (moins les retraits éventuels réalisés par ce dernier) augmentés des participations bénéficiaires éventuelles et des intérêts déjà acquis tombent sous le mécanisme belge de protection à concurrence de 100.000 EUR par personne et par compagnie d'assurance. Ce produit est garanti par le Fonds de garantie pour les services financiers. Pour plus d'information sur le Fonds de garantie, veuillez consulter le site www.fondsdegarantie.belgium.be.

Les contrats d'assurance-vie font l'objet d'une gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurances et/ou bénéficiaires.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux coûts cumulés du produit, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR (hors taxe). Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Dans ce cas, cette personne vous en informera et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

Investissement de 10 000 EUR	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 4 ans	Si vous rachetez après 8 ans et 1 jour
Total des coûts	€ 662	€ 398	€ 446
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	6,62%	1,00%	0,56%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'impact annuel des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,31%	L'impact des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. L'impact des coûts déjà inclus dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,13%	L'impact des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transactions de portefeuille	0,00%	L'impact des coûts lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,12%	L'impact des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Vous trouverez une illustration du rendement dans la rubrique "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?" dans le tableau des scénarios de performance. L'impact de éventuelle participation bénéficiaire est repris dans le scénario favorable. Veuillez prendre conscience qu'il y a un impact sur le rendement en cas d'une sortie précoce.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de manière anticipée ?

Période de détention recommandée: 8 ans et 1 jour, compte tenu de la législation fiscale. Vu le niveau des coûts et des taxes et le taux d'intérêt relativement bas, le risque est grand que, même si le produit est conservé durant une plus longue période, le preneur d'assurance récupère moins que ce qu'il a versé dans ce produit. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit : voir la section "Que va me coûter cet investissement?". Pour un investissement jusqu'à la période de détention recommandée: voir la section "Que va me coûter cet investissement?".

Le contrat peut être racheté, totalement ou partiellement, à tout moment moyennant le paiement de frais de rachat tels que décrits ci-dessous.

Frais de sortie:

- Pendant les 8 premières années du contrat: 5% de la réserve acquise pendant la première année, 4% pendant la 2ème année, 3% pendant la 3ème année, 2% pendant la 4ème année et 1% pour toutes les années suivantes.
- Après les 8 premières années du contrat: Les frais de sorties se composent de la somme des frais suivants, limitée au maximum légal d'application au moment du rachat : 1% de la réserve acquise et des frais financiers de sortie.
- Les frais de sortie ne sont pas prélevés dans les cas suivants : lors des rachats partiels suivant la Formule Comfort et limités par année à 10% du montant total des primes versées au moment de la souscription de cette Formule Comfort avec un maximum de 25.000 EUR par an.

Ce système de sortie gratuit n'est pas cumulable avec les 2 cas suivants :

- o A la fin de chaque période de garantie, aucun frais de sortie n'est prélevé pendant 1 mois après l'entrée en vigueur du nouveau taux d'intérêt, ceci à condition que le rachat partiel reste limité à la réserve acquise qui reçoit un nouveau taux d'intérêt.
- o En plus, 1 fois tous les 12 mois, si le rachat partiel reste limité à 10% de la réserve acquise à ce moment-là, avec un maximum de 25.000 EUR. Pour un montant supérieur à 10% de la réserve ou supérieur à 25.000 EUR, les frais ne sont pas prélevés sur la partie du montant inférieure ou égale à 10% de la réserve ou sur la partie du montant inférieure ou égale à 25.000 EUR. Pour un deuxième rachat partiel ou pour les rachats partiels suivants dans les 12 mois, les frais de rachat sont prélevés sur le montant total du rachat.

Indemnité de rachat/de reprise:

Une indemnité de sortie conjoncturelle peut être appliquée comme décrit dans les conditions générales et ce, conformément à la réglementation en vigueur au moment du rachat.

Pour toute information complémentaire sur les indemnités de rachat, nous conseillons le souscripteur de consulter les conditions générales de Belfius Invest Capital, disponibles sur le site web <https://www.belfius.be/retail/fr/produits/epargner-investir/investir/assurances-placements/belfius-invest-capital/index.aspx> ou dans son agence de Belfius Banque.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Chaque jour, nous nous donnons à 100% pour vous offrir le meilleur service et sommes particulièrement sensibles aux attentes de nos clients. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait(e), surtout faites-le nous savoir.

En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter soit votre conseiller financier soit le Service Gestion des Plaintes de Belfius, par courrier à Service Gestion des Plaintes (numéro de colis: 7908), Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à complaints@belfius.be. Nous prendrons le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous. Vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée par le Service Gestion des Plaintes de Belfius? Vous pouvez alors contacter le Negotiator de Belfius, par courrier à Negotiation (numéro de colis: 7913), Place Charles Rogier 11, à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à negotiation@belfius.be. À défaut de solution, l'Ombudsman des Assurances est à votre disposition: Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail à info@ombudsman.as. Plus d'infos: www.ombudsman.as

Dans tous les cas, vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.

Autres informations pertinentes

Pour toute information complémentaire (frais d'entrée, fiscalité, prime), veuillez consulter le document « Information précontractuelle complémentaire » et les conditions générales disponibles à première demande dans votre agence Belfius Banque ou sur le site <https://www.belfius.be/retail/fr/produits/epargner-investir/investir/assurances-placements/belfius-invest-capital/index.aspx>.